



LES AIDES FINANCIÈRES DE L'OFFICE DE L'EAU RÉUNION – 2010/2015 SOUTIEN AUX ETUDES VISANT A LA VALORISATION AGRONOMIQUE DES DECHETS

1. Objectif

L'objectif de l'établissement est de soutenir les études visant à la valorisation agronomique des déchets.

2. Forme de l'aide

L'Office de l'eau Réunion apporte une aide financière sous la forme de subvention.

3. Conditions d'attribution

3.1. Généralités

Ces opérations peuvent s'inscrire dans un cadre pluriannuel, ne pouvant excéder 3 ans. Dans ce cas, le bénéficiaire a une obligation d'évaluation de ses objectifs chaque année et de transmettre cette évaluation à l'Office de l'eau Réunion. Une large diffusion des résultats de la recherche devra être garantie.

3.2. Exclusions

Ne sont pas éligibles les dépenses relatives :

- aux études et travaux éligibles déjà pris en charge dans le cadre des mesures 3-14 des POE 2007-2013.
- à la sensibilisation et à la communication du public (ces dernières étant potentiellement éligibles au cadre d'intervention de l'Office « sensibilisation du grand public aux questions liées à l'eau »).

4. Actions aidées

| Nature de l'action | Bénéficiaires | Dépenses éligibles | Taux de subvention | Plafonnement de la subvention |
|---|---|--|---------------------------|--------------------------------------|
| Etudes visant à la valorisation agronomique des déchets | collectivités locales, établissements publics, associations | Dépenses de fonctionnement et d'investissement entrant dans le coût global de l'étude : - outils de mesure et équipements nécessaires à la mise en œuvre de l'action, - frais de déplacement et d'hébergement, ... - frais et honoraires d'expertise et d'encadrement, - charges salariales, - frais d'édition, de cartographie, de valorisation de l'opération et de ses résultats - acquisition de | 50% maximum | 70 000 € |



OFFICE
DE L'EAU
RÉUNION

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | logiciels spécifiques et strictement liés à la mission. | | |
|--|--|--|--|--|